

## Permis de conduire : barème des points retirés par infraction

Le **système du permis à points** s'applique à tous les permis de conduire. Des points peuvent être retirés si vous ne respectez pas le code de la route. Selon la gravité de l'infraction, le nombre de points retirés va de **1 à 6**. Si vous commettez **plusieurs infractions en même temps**, le retrait est de **8 points au maximum**. Nous vous indiquons le nombre de points retirés pour les principales infractions routières.

Vous pouvez aussi consulter un **simulateur** pour savoir combien de points sont retirés en cas d'infraction routière :

- [Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?](#)

Simulateur

### Retrait de points en cas d'alcool au volant

Conduire sous influence de l'alcool est sanctionné par un retrait de **6 points** du permis.

Principales infractions routières liées à l'alcoolémie : catégorie de l'infraction et retrait de points

Infractions liées à l'alcoolémie	Catégorie de l'infraction	Retrait de points
Conduire avec une alcoolémie comprise entre 0,5 et 0,8 g/litre de sang (0,25 et 0,4 mg / litre d'air expiré)	Contravention de 4 <sup>e</sup> classe	6
Conduite avec une alcoolémie $\geq 0,8$ g / litre de sang ou en état d'ivresse manifeste	Délit	6
Récidive de conduite avec une alcoolémie $\geq 0,8$ g/litre de sang ou en état d'ivresse manifeste	Délit	6
Refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	Délit	6
Non respect de l'obligation de conduire un véhicule équipé d'un dispositif homologué d'anti-démarrage par éthylotest électronique	Délit	6

#### Attention

Si vous êtes en période probatoire, en apprentissage anticipé, encadré ou supervisé, le taux d'alcool maximum autorisé est de **0,2 g/l de sang** (soit 0,10 mg/l d'air).

### Retrait de points en cas de drogue au volant

Conduire après avoir consommé de la drogue est sanctionné par un retrait de **6 points** du permis.

Principales infractions routières liées à l'usage de stupéfiants : catégorie de l'infraction et retrait de points

Stupéfiants	Catégorie de l'infraction	Retrait de points
Conduire après usage de stupéfiants	Délit	6
Refus de se soumettre aux vérifications en cas de test de dépistage positif	Délit	6

### Retrait de points pour infraction aux règles de limitation de vitesse

Dépasser la vitesse maximale autorisée est sanctionné par un retrait de **1 à 6 points** du permis.

Principales infractions liées au non respect des limitations de vitesse : classe de l'infraction et retrait de points

**Excès de vitesse**

**classe de contravention**

**Retrait de points**

Excès de vitesse < 5 km/h si vitesse maximale autorisée > 50 km/h	3 <sup>e</sup> classe	0
Excès de vitesse < 5 km/h si vitesse maximale autorisée ≤ 50 km/h	4 <sup>e</sup> classe	0
Excès de vitesse ≥ à 5 km/h et inférieur à 20 km/h si vitesse maximale autorisée > 50 km/h	3 <sup>e</sup> classe	1
Excès de vitesse ≥ à 5 km/h et inférieur à 20 km/h si vitesse maximale autorisée ≤ 50 km/h	4 <sup>e</sup> classe	1
Excès de vitesse ≥ à 20 km/h et inférieur à 30 km/h	4 <sup>e</sup> classe	2
Excès de vitesse ≥ à 30 km/h et inférieur à 40 km/h	4 <sup>e</sup> classe	3
Excès de vitesse ≥ à 40 km/h et inférieur à 50 km/h	4 <sup>e</sup> classe	4
Excès de vitesse ≥ à 50 km/h	5 <sup>e</sup> classe	6
Transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles de vitesse (déTECTeurs de radars)	5 <sup>e</sup> classe	6

**Retrait de points pour infraction au port de la ceinture de sécurité**

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Le conducteur non attaché risque un retrait de **3 points** de son permis.

Des dispenses peuvent toutefois s'appliquer pour des raisons médicales ou professionnelles.

**Retrait de points pour infraction aux règles de circulation et stationnement**

**Règle générales de circulation**

Principales infractions liées aux règles générales de circulation : catégorie de l'infraction et nombre de points retirés

**Circulation**

**Catégorie de la contravention**

**Nombre de points retirés**

Circulation à gauche sur chaussée à double sens	4 <sup>e</sup> classe	3
Circulation sur bande d'arrêt d'urgence	4 <sup>e</sup> classe	3
Changement de direction sans avertissement préalable	2 <sup>e</sup> classe	3
Non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules	4 <sup>e</sup> classe	3
Usage d'un téléphone tenu en main en conduisant ou d'un kit mains libres, d'une oreillette ou d'un casque	4 <sup>e</sup> classe	3
Maneuvre acrobatique ou non conforme aux conditions normales d'utilisation d'un véhicule sur une voie ouverte à la circulation	3 <sup>e</sup> classe	2
Refus d'obtempérer	Délit	6

**Matérialisation des voies de circulation**

Principales infractions liées à la matérialisation des voies de circulation : classe de l'infraction et nombre de points retirés

**Circulation et stationnement**

**Classe de contravention**

**Nombre de points retirés**

Chevauchement de ligne continue	4 <sup>e</sup> classe	1
Franchissement de ligne continue	4 <sup>e</sup> classe	3

**Sens de circulation**

**Circuler en sens interdit** est une contravention de 4<sup>e</sup> classe sanctionnée par un retrait de **4 points** du permis.

**Feux de signalisation lumineux**

**Ne pas s'arrêter à un feu rouge** est une contravention de 4<sup>e</sup> classe sanctionnée par un retrait de **4 points** du permis.

**Dépassement**

Principales infractions liées aux règles de dépassement : classe de l'infraction et nombre de points retirés

**Circulation et stationnement**

	<b>Classe de contravention</b>	<b>Nombre de points retirés</b>
Accélération d'un conducteur sur le point d'être dépassé	4 <sup>e</sup> classe	2
Dépassement dangereux	4 <sup>e</sup> classe	3

**Intersections et priorité de passage**

Principales infractions liées aux intersections et priorités de passage : classe de l'infraction et nombre de points retirés

**Circulation et stationnement**

	<b>Classe de contravention</b>	<b>Nombre de points retirés</b>
Refus de priorité	4 <sup>e</sup> classe	4
Non-respect de l'arrêt au stop	4 <sup>e</sup> classe	4
Non-respect de la signalisation dite « cédez le passage »	4 <sup>e</sup> classe	4
Non-respect de l'obligation de céder le passage au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de traverser	4 <sup>e</sup> classe	6
Non-respect de l'obligation de céder le passage au piéton circulant dans une zone piétonne ou une zone de rencontre	4 <sup>e</sup> classe	6

**Stationnement**Le stationnement dangereux est une contravention de 4<sup>e</sup> classe sanctionnée par un retrait de **3 points** du permis de conduire.Les règles sont différentes en cas de stationnement abusif, gênant, ou très gênant**Franchissement d'un passage à niveau**

Principales infractions liées au franchissement d'un passage à niveau : catégorie de l'infraction et nombre de points retirés

	<b>catégorie de contravention</b>	<b>Nombre de points retirés</b>
Non-respect de la priorité de passage du matériel circulant sur la voie ferré	4 <sup>e</sup> classe	4
S'engager sur la voie ferré en risquant de rester immobilisé sur la voie	4 <sup>e</sup> classe	4
S'engager lorsque les barrières du passage à niveau sont fermées ou en cours de fermeture	4 <sup>e</sup> classe	4
Ne pas dégager immédiatement la voie ferrée à l'approche d'un train	4 <sup>e</sup> classe	6

**Retrait de points pour infraction aux règles d'équipement du véhicule**Une infraction aux règles d'équipement d'une voiture ou d'une moto peut entraîner un retrait de points. Par exemple, circuler à moto sans casque est sanctionné par un retrait de 3 points du permis.**Infractions routières**

**Règles de sécurité routière**

Vitesse

Stupéfiants

Alcoolémie

**Équipements obligatoires**

Voiture

Moto, scooter, 3 roues à moteur...

Vélo

**Stationnement**

Stationnement gênant, dangereux, abusif

Stationnement non payé (forfait post-stationnement)

**Sanctions concernant le conducteur**

Amende en cas de délit de conduite sans permis

Amende en cas de délit de conduite sans assurance

Amende en cas de contravention au code de la route

Barème des points retirés par infraction

Récupération des points

Stage de récupération des points

Rétention du permis

Ininvalidation (solde à zéro)

Suspension administrative

Suspension judiciaire

Annulation judiciaire

**Sanctions concernant le véhicule**

Immobilisation du véhicule

Mise en fourrière du véhicule

Confiscation du véhicule

**Questions – Réponses**

- Permis de conduire à points : comment faire une réclamation ?
- Comment connaître le solde de points de son permis de conduire ?
- Permis de conduire : peut-on perdre tous les points en une seule fois ?
- Qu'est-ce que le permis de conduire probatoire ?
- Permis de conduire : comment demander une attestation de droits à conduire sécurisée (relevé d'information restreint) ?
- Permis de conduire : comment demander un relevé d'information intégral (RII) ?
- Peut-on perdre des points sur son permis en commettant une infraction à vélo ?
- Ceinture de sécurité, siège auto enfant ou bébé : quelles sont les règles ?
- Peut-on être dispensé du port de la ceinture de sécurité ?
- Quelle est la longueur maximale autorisée d'une voiture tractant une remorque ?
- Est-il interdit de klaxonner en voiture ?
- Est-il interdit de faire des appels de phare ?
- Peut-on fumer en voiture ?
- Quelle amende en cas de fraude à un péage d'autoroute ou d'un ouvrage d'art ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Infractions routières
- Permis de conduire
- Récupération des points du permis de conduire
- Stage de récupération des points
- Contravention au code de la route : paiement de l'amende
- Amende pour stationnement interdit (abusif, gênant, très gênant, dangereux)
- Forfait post-stationnement en cas de stationnement non payé

**Pour en savoir plus**

- Site de la sécurité routière  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Le permis à points  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Dossier d'infraction  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

**Services en ligne**

- [Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?](#)  
Simulateur
- [Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...](#)  
Téléservice
- [Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire](#)  
Téléservice

**Textes de référence**

- [Code de la route : articles L233-1 à L233-2](#)  
Refus d'obtempérer
- [Code de la route : articles L235-1 à L235-5](#)  
Conduite après usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants
- [Code de la route : articles L234-1 à L234-18](#)  
Taux d'alcool supérieur ou égal à 0,80g par litre
- [Code de la route : articles R234-1 à R234-7](#)  
Taux d'alcool supérieur ou égal à 0,20g par litre
- [Code de la route : articles R412-6 à R412-16](#)  
Principes généraux de circulation
- [Code de la route : articles R412-18 à R412-25](#)  
Matérialisation des voies de circulation
- [Code de la route : articles R412-26 à R412-28-1](#)  
Sens de circulation
- [Code de la route : articles R412-29 à R412-33](#)  
Feux de signalisation lumineux
- [Code de la route : articles R413-1 à R413-16](#)  
Vitesses maximales autorisées
- [Code de la route : articles R414-1 à R414-3-1](#)  
Croisement et dépassement
- [Code de la route : articles R415-1 à R415-15](#)  
Intersections et priorité de passage
- [Code de la route : articles R417-1 à R417-13](#)  
Arrêt ou stationnement dangereux, gênant ou abusif
- [Circulaire du 11 mars 2004 relative au régime général du permis de conduire à points et au permis probatoire](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00